

La Côte-Saint-André, le 28 avril 2015

L'Association  
« La Côte-Saint-André POUR TOUS »  
Le Groupe municipal  
« La Côte-Saint-André POUR TOUS »

à Monsieur Jean-Paul BONNETAIN  
Préfet de l'Isère  
Préfecture  
Place de Verdun  
38100 GRENOBLE

Objet : Projet d'un parking sur le « Jardin de Ville »

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons attirer votre attention concernant le projet du Maire de La Côte-Saint-André et de sa Municipalité de créer un parking en impactant fortement le jardin public de la ville, dit « Jardin de ville ». Le respect d'un certain nombre de règles rend ce projet irrecevable :

Selon le PLU voté le 16 juillet 2013 :

- Des places de stationnements sont prévues le long du boulevard De Lattre de Tassigny.
- Le jardin de ville classé zone N dans le PLU est intégré à la ceinture verte de la ville.
- Les 21 arbres de ce jardin, dont deux remarquables, font partie d'un Espace Boisé Classé dans le PLU !!! Le projet prévoit de les abattre.

Selon l'AVAP votée début 2014 :

- « Les murs de clôture seront conservés et restaurés. » (Règlement AVAP §1-e p. 23). Il existe un mur en galets, séparant le parking Bains -Douches du jardin, qui serait enterré.
- « Seuls les secteurs S2c (S2 indicé c) pourraient accueillir des projets d'intérêt public. ». Le Jardin de ville est classé en zone S2 de l'AVAP et non en zone S2c (S2 indicé c).

De surcroît, ce projet n'est pas justifiable dans ce secteur. En effet la Municipalité ne s'appuie sur aucun comptage des besoins de stationnements aux abords du Jardin de Ville pour asseoir son projet. Nous avons donc pris nos responsabilités et nous avons commencé à procéder à des comptages systématiques. D'autre part, lors du conseil municipal du 26 mars dernier, nous avons demandé à M le Maire d'abandonner le projet. Et, refusant de nous cantonner dans une opposition stérile, nous avons proposé des alternatives à très bas coût.

Irrecevable sur le plan règlementaire, ce projet est extrêmement coûteux, socialement et écologiquement inacceptable et veuillez trouver en annexe, les argumentaires et actions que nous menons dans un esprit constructif, dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants pour empêcher que le Jardin de Ville soit sacrifié pour un parking.

Monsieur le Préfet, sachez que nous sommes à votre entière disposition si vous souhaitez nous rencontrer.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour l'Association, le Président,  
Dominique Bertholdy

Pour le Groupe, le Président,  
Jacky Laverdure

Copie à Mme le Sous-Préfet de Vienne  
Copie à M. le Maire de La Côte-Saint-André